

En date du **7 février 2022**, MM. Raphaël TREPANT et Clément CAPE se sont rendus en mairie afin de consulter certains documents concernant les travaux d'enfouissement de la rue des Etangs ainsi que certains travaux réalisés dans l'église de la commune. Lesdits documents ont été affichés en salle du conseil municipal à leur attention et consultables sur place lors de leur visite.

En date du **14 février 2022**, Mmes Danièle TREPANT et Michèle MANIER respectivement présidente et vice-présidente de l'ADIM m'ont adressé un courrier en recommandé afin d'exiger que la mairie leur adresse une copie desdits documents

En date du **21 février 2022**, M. Raphaël TREPANT accompagné de M. Jean Luc MANIER se déplacent à nouveau en mairie afin d'obtenir copie des documents, documents toujours affichés en salle du conseil.

En date du **22 mars 2022**, l'ADIM exige par e-mail que la mairie lui remette une copie desdits documents au plus tard avant le **4 avril 2022**, soit format papier à la charge financière de l'ADIM, soit par moyen dématérialisé.

Afin d'éviter des frais inutiles à l'ADIM, les documents demandés sont disponibles dès aujourd'hui sur le site de la mairie.